

tion de l'évêque de Chicoutimi, pour en donner l'administration à la congrégation des RR. PP. Eudistes.

Ce changement a été demandé par Mgr Labrecque lui-même. L'évêque se trouvait dans l'impossibilité de garder plus longtemps le fardeau d'une administration, qui devenait d'année en année plus lourde et plus importante.

"Jusqu'ici, écrit-il dans le mandement promulguant la décision prise par la Propagande, nous avons pu répondre aux intentions du Souverain-Pontife, sans trop nuire aux besoins de notre diocèse. Mais, depuis que les nécessités du ministère se font de plus en plus grandes, soit par l'accroissement de la population dans les anciennes paroisses, soit par la création de nouvelles paroisses ou missions, il nous était devenu impossible de fournir des missionnaires à la préfecture, sans nuire aux besoins les plus impérieux de notre diocèse.

"Aussi, dès le début de la présente année, croyions-nous de notre devoir d'informer le Saint-Siège de cet état de choses, et de le supplier humblement de nous décharger du fardeau de l'administration de la préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent."

Acquiesçant à ce désir, la Sacrée Congrégation de la Propagande vient de publier le décret suivant :

L'Administration de la préfecture du Golfe Saint-Laurent, au Canada, a été confiée à l'évêque voisin de Chicoutimi, par un Décret de cette Congrégation, en mai 1892. Comme il lui est difficile de l'administrer, à cause de la distance des lieux et la pénurie de missionnaires, les Eminentissimes Pères de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans leur congrès général du 6 juillet dernier, ont jugé bon de décider que la dite préfecture du Golfe Saint-Laurent serait soustraite à la juridiction de l'évêque de Chicoutimi pour être confiée à la Congrégation des Eudistes, qui y enverrait ses religieux travailler au salut des âmes et à l'extension de la foi,